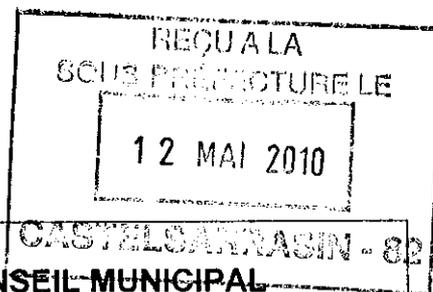


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. NUNZI

M. Guillamat quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

28 – 06 mai 2010

ZONE DU LUC : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR CARDOT

DELIBERATION

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2010 déclarant d'Utilité Publique l'aménagement de la zone du Luc en lotissement commercial et artisanal,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 29 avril 2008

Vu la promesse de vente enregistrée le 26/04/2010 au SIE pole enregistrement de Montauban et signée par Monsieur CARDOT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 31 Voix pour et 1 Abstention (M. Charles)

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section CM numéro 133 pour une superficie de 2825 m², numéro 378 d'une superficie de 3318 m² et numéro 382 d'une superficie de 40 m² appartenant à monsieur CARDOT demeurant 905 Chemin de Sainte Livrade à Moissac.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 21 000€ (vingt et un mille euros) emploi compris,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte notarié

Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

